

**Extrait du Registre des Délibérations  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du jeudi 15 décembre 2022**

**Date de la convocation** : vendredi 9 décembre 2022

**Nombre de conseillers en exercice** : 85

**Étaient présents :**

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Francis PEES, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORAM, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Jean-Claude BOURIAT, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, Mme Patricia WOLFS, M. Jean LACOSTE, M. Régis LAURAND, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, M. Eric SAUBATTE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Michel CAPERAN, M. Kenny BERTONAZZI, Mme Béatrice JOUHANDEAUX, M. Thibault CHENEVIÈRE, M. Gilbert DANAN, Mme Françoise MARTEEL, M. Pascal GIRAUD, Mme Marie-Laure MESTELAN, Mme Najia BOUCHANNAFA, M. Sébastien AYERDI, Mme Stéphanie DUMAS, M. Jean-Loup FRICKER, Mme Marie MOULINIER, Mme Sylvie GIBERGUES, Mme Emmanuelle CAMELOT, M. Patrice BARTOLOMEO, M. Arnaud JACOTTIN, Mme Natalie FRANCO, M. Julien OCHEM, M. Jérôme RIBETTE, M. Jean-Marc ARBERET, Mme Karine RODRIGUEZ, M. Raymond CHAGOT, M. Eric BOURDET, M. Jean-Michel BALEIX, Mme Brigitte COUSTET, Mme Janine DUFAU POUQUET, Mme Nathalie BOUDER, Mme Corinne TISNERAT

**Étai(en)t représenté(s) :**

M. Jean-Yves LALANNE (pouvoir à M. Arnaud JACOTTIN), M. Michel BERNOS (pouvoir à Mme Brigitte COUSTET), M. Claude FERRATO (pouvoir à M. Victor DUDRET), M. Philippe FAURE (pouvoir à Mme Corinne HAU), Mme Marie-Claire NE (pouvoir à M. Patrick BURON), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Pierre SOLER), Mme Martine BIGNALET (pouvoir à M. Jean-Louis CALDERONI), M. Alain VAUJANY (pouvoir à M. Mohamed AMARA), Mme Josy POUEYTO (pouvoir à M. François BAYROU), Mme Alexa LAURIOL (pouvoir à M. Michel CAPERAN), M. Alexandre PEREZ (pouvoir à Mme WOLFS), Mme Christelle BONNEMASON CARRERE (pouvoir à Mme Françoise MARTEEL), Mme Pauline ROY LAHORE (pouvoir à M. Eric SAUBATTE), M. Jérôme MARBOT (pouvoir à Mme Sylvie GIBERGUES), M. Jean-François BLANCO (pouvoir à M. Eric BOURDET), Mme Fabienne CARA (pouvoir à Mme Emmanuelle CAMELOT), Mme Véronique MATHIEU LESCLAUX (pouvoir à M. Julien OCHEM), Mme Vanessa HORROD (pouvoir à M. Nicolas PATRIARCHE), Mme Roselyne JANVIER (pouvoir à Mme Valérie REVEL), M. Fabien CERESUELA (pouvoir à M. Jean-Michel BALEIX)

**Étai(en)t excusé(es) :**

M. Jean OTHAX, M. Jacques LOCATELLI, M. Gilles TESSON, Mme Catherine LOUVET-GIENDA, Mme Julie JOANIN, M. Olivier DARTIGOLLES

**Secrétaire de séance** : Madame Stéphanie DUMAS

-----

## **N° 17 Tarifs des biens gérés par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées - Année 2023**

**Rapporteur** : M. Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs

Il s'agit de définir les tarifs de redevance pour l'occupation des biens gérés par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées sur le domaine public.

Ces tarifs concernent :

- Les activités commerciales sur le domaine public non routier
- L'occupation du domaine public routier communautaire lors de travaux et par du mobilier urbain (abris bus, coffres relais...)

Il est proposé de reconduire la même évolution des tarifs que l'année dernière soit 1,5 %.

### **► LES ACTIVITÉS COMMERCIALES SUR LE DOMAINE PUBLIC NON ROUTIER :**

<b>Objet</b>	<b>Tarif 2022</b>	<b>Tarif 2023</b>
<b>LES CIRQUES</b>		
Forfait journalier	163,22 €	165,67 €
<b>MARCHANDS AMBULANTS DE DENRÉES PÉRISSABLES</b>		
Forfait installation exceptionnelle lors d'une manifestation (par jour de manifestation)	42,46€ minimum	43,10€ minimum
Forfait mensuel par emplacement fixe	154,25 € minimum	156,56 € minimum
Forfait journalier par emplacement fixe	7,89 € minimum	8,01 € minimum

Depuis que l'ordonnance n°2017-562 relative à la propriété des personnes publiques a institué une procédure de sélection préalable pour les occupations du domaine public en vue d'une exploitation économique, les autorisations pour l'installation des marchands ambulants (food-truck) sont délivrées après appel à candidatures et pour une durée de 1 an.

Deux sites sont concernés au sein de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées :

- Le parking du stade du Hameau
- Le parking du stade Nouste Camp

Ces autorisations permettent aux marchands ambulants de s'installer lors des matchs disputés au sein de ces stades ou pour tout évènement s'y déroulant.

Il vous est proposé, à compter de 2023, de créer une redevance minimale annuelle qui sera basée sur le nombre de matchs prévus sur l'année (19 pour le stade du Hameau et 15 pour le stade Nouste Camps). Lors des appels à candidatures les candidats peuvent ensuite proposer une redevance supérieure ; cela fait partie d'un des critères de sélection.

Objet	Tarif 2023
<b>MARCHANDS AMBULANTS DE DENRÉES PÉRISSEBLES</b>	
Forfait emplacement <b>stade du Hameau</b> à l'année. Tarif minimum proposé lors des appels à candidatures	818,90€ minimum
Forfait emplacement <b>stade du Nouste Camp</b> à l'année. Tarif minimum proposé lors des appels à candidatures	646,50€ minimum

Par ailleurs des bornes électriques pour l'alimentation de ces commerçants ont été installées sur le parking du Nouste Camp et sont en cours d'installation sur le parking du stade du Hameau.

Il est donc proposé de créer également des tarifs pour le branchement électrique de ces équipements.

Un tarif existe pour les marchés de plein vent sur la ville de Pau. Il s'agit d'un forfait pour consommation d'électricité qui est basé sur la puissance de l'appareil branché sur une demi-journée. Pour 1kw maxi le forfait est de 1,31 €. Au-delà le forfait est proratisé.

Il est donc proposé de partir sur cette base pour calculer le forfait annuel pour les 2 sites en tenant compte du nombre de matchs prévus sur l'année comme pour les forfaits emplacement.

Objet	Tarif 2023
<b>MARCHANDS AMBULANTS DE DENRÉES PÉRISSEBLES</b>	
Forfait pour consommation d'électricité sur les emplacements du <b>stade du Hameau</b> – Puissance < 1kw (par branchement et par an)	24,89€
Forfait pour consommation d'électricité sur les emplacements du <b>stade du Hameau</b> – puissance > 1kw (par branchement et par an)	Au prorata du tarif de base
Forfait pour consommation d'électricité sur les emplacements du <b>stade Nouste Camp</b> – Puissance < 1kw (par branchement et par an)	19,65€
Forfait pour consommation d'électricité sur les emplacements du <b>stade Nouste Camp</b> – puissance > 1kw (par branchement et par an)	Au prorata du tarif de base

► **LES TRAVAUX DIVERS SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER :**

Objet	Tarif 2022	Tarif 2023
Essai de compactage	173,64 €	176,24 €
Essai supplémentaire réalisé sur le même chantier, le même jour	108,27 €	109,89 €
Ancrage de palissade dans le sol sous voirie communautaire (le m <sup>2</sup> /jour)	0,30 €	0,31€

► **LE MOBILIER URBAIN SUR LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER :**

<b>Objet</b>	<b>Tarif 2022</b>	<b>Tarif 2023</b>
Coffre relais et autres dispositifs urbains (par an et par dispositif)	7,43 €	7,54€
Coffre retour de livres	7,43 €	7,54€
Mobilier publicitaire 2 m <sup>2</sup> et 8 m <sup>2</sup> – part fixe	29,46 € / m <sup>2</sup>	29,91€ / m <sup>2</sup>
Mobilier publicitaire 2 m <sup>2</sup> et 8m <sup>2</sup> – part variable	25 % du C.A. publicité	25 % du C.A. publicité
Poteau bus	29,46 € / m <sup>2</sup>	29,91€ / m <sup>2</sup>
Abri bus – part fixe	29,46 € / m <sup>2</sup>	29,91€ / m <sup>2</sup>
Abri bus – part variable	63,17 € par face publicitaire	64,12€ par face publicitaire
Abri vélo – part fixe	29,46 € / m <sup>2</sup>	29,91€ / m <sup>2</sup>
Abri vélo – part variable	63,17 € par face publicitaire	64,12€ par face publicitaire

**Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 7 décembre 2022, il vous appartient de bien vouloir approuver l'application des tarifs 2023 ci-dessus listés, à la date d'entrée en vigueur du 1<sup>er</sup> janvier 2023.**

**Conclusions adoptées**

**suivent les signatures,**

**pour extrait conforme,**

Le Président  
François BAYROU